

République Française
Département de l'Hérault
SYNDICAT DE DEVELOPPEMENT LOCAL (SYDEL)
DU PAYS CŒUR D'HERAULT
~~~~~

Délibération n° 2013-44 du Comité syndical du Jeudi 20 Juin 2013

~~~~~  
CONVENTION 2013 avec la PFIL

L'an deux mil treize le vingt juin à seize heures trente, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à la Maison de l'Economie - ZAE la Garrigue - n°5 rue de la Lucques - 34725 SAINT ANDRE DE SANGONIS à l'invitation du Président en date du 27 mai 2013.

Etaient présents ou représentés :	Yves BAILLEUX MOREAU, Christian BILHAC (représenté par Laurent DUPONT), Olivier BRUN (représenté par Jean-Noël SATGER), Claude CARCELLER, Alain CAZORLA, Manuel DIAZ, Bernard DOUYSET, Bernard FABREGUETTES, Michel GUIBAL, Jean-Marcel JOVER, Jean-Claude LACROIX, Hadj MADANI, Rémy PAILLES, Eric PALOC, Philippe SALASC, Michel SAINTPIERRE, Henri SOBELLA, Louis VILLARET.
Absents ou excusés :	Marie-Christine BOUSQUET, Alain CHALAGUIER, Roger FAGES, Jacky GALABRUN, André GAY, Joëlle GOUDAL, Pierre GUIRAUD, Frédéric ROIG, Bernard SOTO, Jean TRINQUIER, Gérald VALENTINI, Luc VIALA
Invités : 30 ; Quorum : 16; Présents ou représentés : 18	

Vu que la Plateforme d'Initiative Locale « CENTRE HERAULT INITIATIVE » est une association loi 1901, déclarée en Préfecture le 6 Janvier 1999 et enregistrée sous le n° 2084,

Vu qu'elle est membre du réseau national FRANCE INITIATIVE et qu'elle a été créée pour apporter une aide technique et financière aux personnes physiques porteuses de projets de création ou reprise ou de développement d'activités économiques, sur le territoire du Cœur d'Hérault

Considérant que cette coordination entre les 3 communautés de communes, portée par le Sydel, permet d'apporter une lisibilité et une cohérence des outils aux services des entreprises mais aussi de mutualiser le suivi des actions menées par les acteurs socio-économiques,

Le Comité Syndical

Après en avoir délibéré,

Décide,

A l'unanimité des suffrages exprimés,

- ✓ **D'approuver** le projet de convention de partenariat en annexe qui s'inscrit dans la volonté de coordonner et d'optimiser les différents moyens, humains et financiers, de l'animation économique du Pays Cœur d'Hérault, territoire composé de communautés de communes du Clermontais, Lodévois et Larzac et de la Vallée de l'Hérault et qui a pour objet de fixer les modalités de partenariat financier (porté par les communautés de communes) et technique entre toutes les parties présentes à la convention au titre de l'année 2013,
- ✓ **D'autoriser** le Président à signer tout document afférant à cette affaire,

Clermont l'Hérault, le 28 juin 2013

Publiée le 28 juin 2013

Transmise le 28 juin 2013

Le Président du Syndicat


Louis VILLARET